

LA NOUVELLE RÉSERVE MILITAIRE DE LA MARINE

La professionnalisation des forces armées et la suspension du service national ont eu deux conséquences fondamentales : l'activité du personnel d'actif - moins nombreux qu'auparavant - est recentrée sur le cœur du métier militaire, et la source majoritaire du recrutement des réservistes est tarie. La loi du 22 octobre 1999 prend acte de cette situation radicalement nouvelle ; rompant avec le principe ancien d'une possible mobilisation autoritaire de masse, elle fonde une réserve nouvelle, sélective, volontaire et contractuelle : une réserve d'emploi.

La réserve militaire, élément essentiel d'une armée professionnalisée.

Hier organisée comme une «armée-bis», la réserve militaire est aujourd'hui placée au cœur du système de défense du pays. L'emploi de réservistes est quotidien, planifié. Indispensable, il permet à la Marine de répondre au contrat opérationnel qui la lie :



- à l'état-major des armées pour l'exécution des missions militaires ;
- au Premier ministre pour tout ce qui touche aux responsabilités de l'État en mer.

De plus, les réservistes apportent leur concours à toute la chaîne organique [nous pourrions dire l'administration générale de la Marine] par un complément temporaire d'effectifs et/ou de compétences particulières, que ce soit à certaines périodes récurrentes de forte activité, que ce soit pour fournir une expertise professionnelle [juridique, financière, scientifique, etc.] sur un dossier donné. Ils concourent ainsi à la permanence d'un service public dont les effectifs ont été resserrés, rationalisés.

Enfin, l'organisation des réservistes de la Marine en un réseau départemental bénévole d'information vise à favoriser la perception, par nos concitoyens, des enjeux de la défense, plus particulièrement ceux qui concernent la Marine. Ce lien étroit, charnel, entre les forces armées et le pays est essentiel, tant pour conforter nos militaires quant à la légitimité de leurs actions extérieures que pour permettre aux forces armées de relever l'extraordinaire défi du

recrutement [et son corollaire, la reconversion] posé par la professionnalisation. Bref, la réserve militaire de la Marine professionnalisée est un vivier de compétences professionnelles et/ou relationnelles. Dynamique, réactive, elle est totalement intégrée à la vie courante de la Marine. Sa contribution est essentielle dans tous les domaines.

La problématique particulière de la Marine.

Si la loi du 22 octobre 1999 est générale et s'applique à tous, chacune des armées, chacun des services concernés doit tenir compte pour son application du contexte particulier dans lequel ils se trouvent pour sa mise en application. Rappelons quelques paramètres fondamentaux concernant la Marine :

- la Marine n'est pas une armée d'effectifs. Ses unités de combat sont hautement automatisées et font le plus souvent appel à des technologies de pointe ou récentes. Ainsi l'équipage d'actif, permanent, permet à tout moment la mise en œuvre de l'ensemble des capacités des différents systèmes d'armes du bâtiment.

De plus, sa formation est continue et adaptée à la modernisation régulière du matériel et à l'évolution qui en découle :

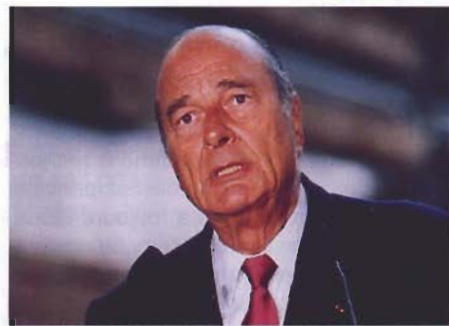
- disposant en permanence de ses stocks de combat, le bâtiment, déjà en mer pour son activité programmée, peut être redéployé pour une opération de crise sans repasser à son port-base, donc sans possibilité de compléter ses moyens, humains notamment ;

- présente essentiellement dans quelques ports et à Paris, la question du lien avec la société civile se pose pour elle avec une acuité particulière.

Ainsi, sans remettre en cause l'importance des concours apportés par les réservistes au fonctionnement de «l'entreprise marine», les effectifs de la réserve opérationnelle sont relativement modestes [environ 7.000] alors que le rôle relationnel du réseau des réservistes (40.000 environ) est, quant à lui, tout à fait fondamental. C'est bien pourquoi les compétences relationnelles de tous les réservistes de la Marine sont autant recherchées que leurs compétences «professionnelles», dans une approche globale de la gestion de cette richesse. Cette approche favorise la cohésion de la Marine en transcendant les catégories, donne de la souplesse dans l'emploi et la gestion, est cohérente avec la philosophie du législateur et la politique des autorités gouvernementales.

Principes d'emploi : réalisme et pragmatisme.

L'emploi des réservistes doit reposer sur la meilleure adéquation entre les besoins



«Quand j'ai décidé, en 1996, la réforme de notre organisation de défense, je n'ignorais pas que la professionnalisation allait modifier la nature et l'exercice des rapports entre les Français et leur armée. [...] La réserve militaire dont a besoin aujourd'hui notre pays est à la fois plus globale et plus sélective. [...] C'est ce corps mieux sélectionné, mieux entraîné, mais animé du même esprit de dévouement et de service, qui répondra aux besoins et aux attentes de la Nation».

Monsieur Jacques Chirac,
Président de la République
Février 2001



«La réserve, par son enracinement dans la société civile et par son intime connaissance du monde de la défense, constitue de ce fait la passerelle irremplaçable entre les armées et la société civile, au moment même où la disparition progressive de la conscription contribue à affaiblir ce lien».

Madame Michèle Alliot-Marie,
Ministre de la Défense - Juillet 2002



«Tout le personnel d'actif doit être intimement convaincu de l'importance de la réserve pour le fonctionnement quotidien de la Marine et la satisfaction de ses besoins. Il doit en connaître les rouages pour exploiter au mieux cette ressource inestimable, dans un partenariat gagnant/gagnant. Il est lui-même quel que soit son statut, réserviste en puissance que la Marine se doit de fidéliser».

Amiral Jean-Louis Battet,
chef d'état-major de la Marine - Mai 2003

opérationnels, organiques et relationnels de la Marine et les compétences spontanément disponibles des réservistes.

Dans un souci du meilleur usage des deniers publics, le rapport optimal coût/efficacité doit être constamment recherché. Ainsi, la Marine, fidèle au principe de compagnonnage qui a toujours été la base de la formation de ses équipages, a choisi délibérément de limiter les coûts de formation au profit de l'emploi.

Le réserviste (opérationnel) de la réserve de la Marine est affecté en fonction des compétences déjà acquises :

- les anciens d'active pour celles obtenues pendant leur carrière militaire ;
- les réservistes issus du civil pour leurs



compétences générales de cadre et leurs aptitudes professionnelles civiles. Ces derniers bénéficient, dans l'année qui suit leur agrément dans la réserve, d'un stage court destiné à leur donner la culture générale marine de base justifiant leur état de réserviste de la Marine et facilitant leur intégration.

Neuf centres d'information de la réserve de la Marine (les CIRAM) gèrent localement la ressource. Le réserviste (opérationnel) sera si possible affecté au plus près de son lieu habituel de résidence. Enfin, il ne sera pas constitué d'unités de réserve. Le réserviste est affecté au plan d'armement permanent de son unité, à un emploi formellement identifié par l'état-major de la Marine (EMM/RH/EFF).

Il faut parfois une ou deux exceptions à une règle pour que celle-ci soit convenable. C'est le cas pour les quartiers-maîtres de réserve dont une fraction importante sera issue directement du civil sans avoir connu la Marine par le biais du service national. Un stage de formation « professionnelle » est organisé à leur intention dans les spécialités utiles pour la Marine ; aujourd'hui : fusillier (protection des points sensibles, VIGIPIRATE), quetteur sémaphorique (sauvetage maritime), pompier (secourisme, gardiennage des bâtiments, etc.). En fonction d'autres besoins, d'autres stages pourront être ouverts. En 2003, ils ont concerné 360 jeunes français. A terme, ce chiffre pourrait être porté à 500 voire 800 par an.

La réussite de cette politique d'emploi repose également sur une approche gagnant/gagnant. Le système nouveau de la réserve militaire voulu par le législateur est contractuel. Il dépend du volontariat et de la disponibilité du réserviste. Dans la situation qui caractérise le monde d'aujourd'hui : ni paix ni guerre, pas de

menace absolue à nos frontières, le politique ne souhaitera pas, en effet, avoir recours aux mesures contraignantes de l'ordonnance de 1959. Aussi, il importe que les armées s'attachent à ne pas abuser des facilités apportées par la réserve et à faire saisir tout l'avantage que peuvent procurer à un réserviste, comme à son employeur habituel, les activités de réserve. Sous différents aspects (économiques, humains, sociaux, etc.) la réserve militaire bénéficie au pays.

La Marine au cœur de la cité.



C'est la chance des marins...mais c'est le handicap de la Marine dans un pays fortement marqué par des réflexes de terriens. Comme nous l'avons souligné ci-dessus, le rôle des réservistes dans la communication externe de la Marine est fondamental pour sans cesse rappeler à nos concitoyens toute l'importance, au XXIème siècle, du fait maritime et donc de la nécessité d'une politique navale. Dans chaque département, un réserviste, sous contrat ESR, assure les fonctions de délégué du commandant du CIRAM. Il anime le réseau local des réservistes, relayant notamment l'information que lui fournit régulièrement l'état-major de la Marine dont il rencontre, une fois par an, les plus hautes autorités. Par les contacts qu'ils peuvent avoir dans leurs diverses activités professionnelles, associatives, culturelles, etc., les réservistes



ont une réelle capacité d'action au profit de la Marine et plus généralement de la Défense. Aujourd'hui, comme hier, ils en sont parfaitement conscients et s'investissent avec une foi et une détermination qui ont toujours forcé l'admiration. Ce rôle, cette responsabilité individuelle, peuvent également s'exercer au sein d'associations de réservistes, l'ACORAM (officiers), l'ACOMAR (officiers mariniers et équipages), l'INTRA (linguistes) (et la FNASOR. *NDLR*) qui ont récemment actualisé leurs statuts pour prendre en compte la situation nouvelle

et qui, tout en conservant leur autonomie d'associations loi 1901, se sont naturellement rapprochées de la Marine.

Enfin, nous ne saurions oublier, dans ce dispositif, les préparations militaires marine entièrement encadrées par des réservistes. Une quarantaine de centres permet aujourd'hui à plus de 1.200 jeunes gens de 17 à 25 ans d'avoir une première information sur la Marine au cours d'un stage réparti sur l'année scolaire. A l'issue, les volontaires peuvent intégrer la réserve, voire être engagés dans l'active. 500 à 800 marins et 150 officiers devraient ainsi, chaque année, rejoindre la réserve de la Marine. Notons que les municipalités invitent de plus en plus fréquemment les stagiaires et leur encadrement à participer aux manifestations patriotiques. Relais d'information, soutien de la chaîne de recrutement et de reconversion, agent de communication, formateur dans le cadre des JAPD et des préparations militaires Marine, acteur du devoir de mémoire, le réserviste est au cœur de la cité au service de la Marine, de ses concitoyens et finalement du pays. Forte d'environ 40.000 membres, il n'est donc pas exagéré d'affirmer que cette nouvelle réserve, radicalement différente conceptuellement de la précédente, mais dont la motivation n'est pas le moindre, joue un rôle éminent au cœur du système de défense de notre pays. Les réservistes, quelle que soit leur modestie, ont droit à sa juste reconnaissance comme le rappelle le dernier article de la loi de 1999.

*Capitaine de vaisseau Bertrand Lepou,
Délégué aux Réserves de la Marine
Commandant le Centre
d'Enseignement Supérieur de la Marine.*

Comment accéder à la réserve de la Marine ?

- Être de nationalité française.
- Être âgé de 18 ans au moins.
- Être apte médicalement.
- Être en règle au regard des obligations du service national ou pour les jeunes, nés après le 31/12/1978 avoir participé à la Journée d'appel de préparation à la défense [JAPD].
- Ne pas avoir été condamné par la Justice. Les hommes ou femmes, volontaires, peuvent être admis dans la réserve de la Marine directement ou à l'issue d'une préparation militaire, comme militaire du rang ou au premier grade de chaque groupe de grades de sous-officier ou officier, ceci en fonction de leur âge, de leur niveau d'études et de leur expérience professionnelle.

Les centres d'information de la réserve de la Marine (CIRAM)

CIRAM Bordeaux :
54, rue Croix-de-Séguey
BP 10 - 3399B Bordeaux
Tel : 05 56 01 50 35
Courriel : comarbdx@wanadoo.fr
CIRAM Brest :
8, rue Colbert



BP 43 - 29240 Brest Armées
Tel : 02 9822 1005
Courriel : ciram.brest@wanadoo.fr
CIRAM Cherbourg :
47, rue Emmanuel Liais
BP 56 - 5011 5 Cherbourg Armées
Tel : 02 38 92 87 35
Courriel : ciram.cherbourg@tiscali.fr
CIRAM Dunkerque :
19, quai de la citadelle
BP 1 - Dunkerque port 59140 Dunkerque
Tel : 03 28 58 84 99
Courriel : marine.dunkerque@wanadoo.fr
CIRAM Le Havre :
160, boulevard Clemenceau
BP 12 - 76083 Le Havre Cedex
Tel : 02 35 22 15 66



Courriel:marine.le-havre@libertysurf.fr
CIRAM Marseille :
28, rue des Catalans
BP 42 - 1399B Marseille Armées
Tel : 04 91 57 78 09
Courriel : ciram.marseille@tiscali.fr
CIRAM Paris :
15, rue Laborde
BP 29 - 00300 Armées
Tel : 01 5342 8081
Courriel : ciram.paris@libertysurf.fr
CIRAM Strasbourg :
1, rue de Saales
BP 1016M - 67071 Strasbourg Cedex
Tel : 038821 5969
CIRAM Toulon :
Intérieur arsenal - Porte Castigneau

BP 50 - 83800 Toulon Armées
Tel : 04 94 02 47 12
CIRAM La Réunion :
Tel : 02 62 55 13 19
CIRAM Fort de France :
Tel : 05 96 59 86 00
CIRAM Papeete :
Tel : 00 689 46 50 09
CIRAM Nouvelle-Calédonie :
Tel : 00 687 25 53 74



Pauline, étudiante et réserviste

Qu'est-ce qui a fait entrer Pauline Briand dans la réserve ?

Alors qu'elle n'a jamais côtoyé un militaire dans sa famille, la jeune fille rêve de l'armée depuis l'école primaire.

«J'ai toujours été attirée par ce milieu. Quand j'ai commencé à faire de la voile, c'est devenu la Marine et pas autre chose», raconte Pauline.

Aussi, l'année dernière, elle a suivi une préparation militaire 0. L'élève de terminale L a alors passé une partie de ses samedis en tenue militaire et cinq jours de ses vacances de Pâques à la base de Lanvéoc-Poulmic.

«J'ai fait une PMM pour savoir si j'étais capable de m'intégrer dans l'armée», explique la jeune fille.

Classée troisième de la session, Pauline se lance dans une formation de guetteur dont elle sortira major. Aussitôt, elle signe un contrat de réserviste pour trois ans.

Le temps de passer le bac et la demoiselle entre pour douze jours à l'École de manœuvre et de navigation. Fière de ses trois galons rouges, Pauline



n'attend que quelques jours pour, en août, gravir les marches du sémaphore du cap de la Chèvre où la mènera sa première affectation. Étudiante en histoire depuis la rentrée, la jeune fille ne sait pas si elle fera carrière dans la Marine.

«Pour moi, réserviste, c'est un job étudiant comme un autre, sauf que je fais vraiment ce qui me plaît».

EN SOUTIEN DES FORCES

Début janvier 2003, la Meuse doit appareiller pour une mission de longue durée. Le chef du secteur «cargaison» et responsable des installations de ravitaillement est déclaré inapte temporaire à la mer. Il faut lui trouver un remplaçant. En cette période de permissions de fin d'année, ALFAN [amiral commandant la force d'action navale] ne trouve aucun marin disponible pour la mission et possédant les compétences de chef de secteur. Le commandant de la Meuse contacte l'ancien chef de secteur, le major Dehaye, débarqué en septembre 2002 et radié des contrôles d'activité à la date du 4 janvier. En pleine organisation de ses activités civiles, celui-ci n'a pas encore envisagé de se porter volontaire pour la réserve opérationnelle. Mais, spontanément, séduit à l'idée de retrouver une ambiance qu'il apprécie et qui lui manque déjà, il accepte aussitôt de signer un ESR [engagement à servir dans la réserve],



Comme prévu, la Meuse peut appareiller le 13 janvier, disponible pour rejoindre la Task Force déployée en océan Indien.



La préparation militaire supérieure Marine marchande.

Yann Casanova, stagiaire de la PMS Marmar 2001, a embarqué deux fois déjà ! Élève en 3^e année à l'ENMM de Marseille, il a choisi la voie de la PMS pour découvrir le monde marin militaire et y apprendre des techniques et des méthodes parfois différentes de celles professées en école de Marine marchande.
Parlez-nous de votre embarquement sur la frégate La Motte Picquet.
Mon rôle était véritablement actif, j'ai fait du quart passerelle en double mais j'avais la manœuvre ! Le moment fort fut quand la frégate Courbet nous a rejoints en pleine mer. Fascinant ces bateaux gris !

Quel retour d'expérience retirez-vous de cet embarquement ?

Cela m'a permis de briser les préjugés que l'on peut avoir sur la Marine nationale. Les points communs et les différences, entre chef de quart de la Marine marchande et de la Marine nationale ne sont que peu ou pas connus des élèves officiers de la «Marmar». La formation «pont et navigation» de la Marine est similaire à celle du civil. Le plus, dans la Royale, c'est l'automatisation des tâches, on n'a pas le droit de perdre du temps. C'est donc un stage classique pour cette partie de la formation.

Quel est votre avenir à la fois à l'ENM et dans la Marine nationale ?

Dans deux ans, j'obtiendrai mon diplôme d'officier de la Marine marchande. Je ne perdrai pas de vue la Marine nationale ! Je compte bien faire des périodes de réserve quand je serai promu aspirant de réserve. L'important pour moi c'est d'être utile à la Marine.



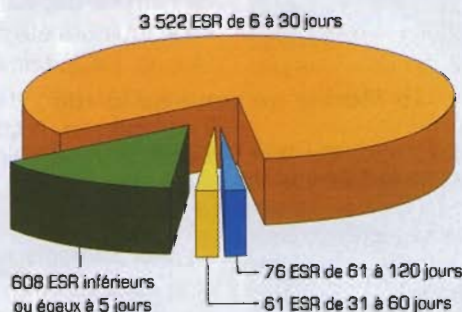
GAGNANT-GAGNANT

L'émergence de nouveaux types de conflits plus durs (guerres urbaines, conflits religieux ou ethniques), l'implication de plus en plus marquée des forces armées dans des crises dites de 'basse intensité' et l'exigence que la communauté internationale leur impose pour trouver des solutions avec des méthodes de moins en moins «guerrières» sont trois nouveaux paramètres impliquant des compétences que les cadres militaires n'ont pas encore forcément acquises : audit de reconstruction, communication, relations avec les médias ou la société civile [ONG, organisations multilatérales, etc.].

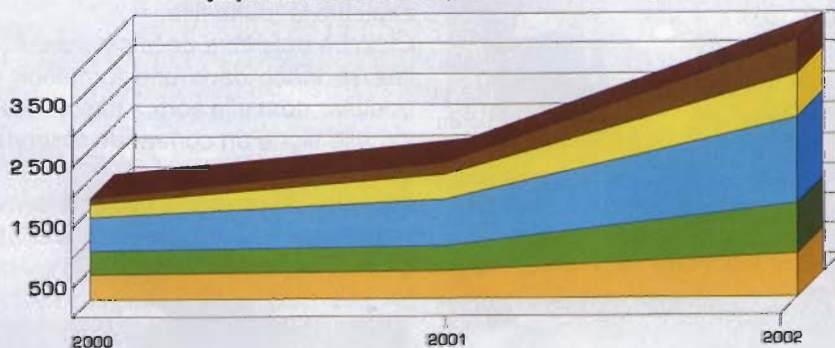
Or, un réserviste sélectionné et formé peut apporter, très en amont d'une crise, des connaissances, des relais d'information exploités dans son milieu professionnel : communication, audit socio-économique, institutionnel, de projet, ouverture de porte, etc.

Comme d'autres, au Kosovo ou en Macédoine, deux réservistes de la Marine ont participé à une mission en Afghanistan dont le rapport a fait l'objet d'une large diffusion auprès des entreprises et organismes intéressés [MEDEF, conseillers du commerce extérieur de la France, etc.

La réserve opérationnelle en 2002
(répartition des 4 267 ESR par durée des emplois attribués*)



La réserve opérationnelle de 2000 à 2002
(Répartition des ESR, hors personnel en formation)



Ce dossier a pu être réalisé grâce au Maître Philippe Cogan, affecté ESR Marine à Brest, Chargé de mission «Marine» de la FNASOR.

Documentation : Ministère de la Défense - Sirpa Mer

Crédits rédactionnels «La nouvelle réserve militaire de la Marine», CV LEPEU - «En soutien des forces», DPPM Info - «Gagnant-gagnant», CV [p] MARAIS et EV [R] MONTANIÉ - «Pauline, étudiante et réserviste» - Stéphanie LE BAIL - «La préparation militaire supérieure Marine marchande», MARINE NATIONALE - «Parlons de complémentarité», CF [R] SUART - «Un atout pour l'entreprise», LV [R] TEISSEYRE.

Crédits photographiques

Marine nationale - STIRMED/SM Rathelot - CPGP - CID/Adj Bichindaritz - Marine nationale/MP Fromentin - APP

Cherbourg/MTArribard - APP Brest/SM Baud - APP Brest/SM Loric - APP Toulon/SM Boivin - PA Charles De Gaulle/MT Veyrié - APP Brest/PM Bonnin - APP Brest/QMI Cadic (12) - APP Brest/SM Seurot.



Philippe Cogan